

**Section I. Identification et utilisation du produit****HMIS (HFRP)****Dangers pour la santé** 2**Risques d'incendie** 0**Réactivité** 1**Protection personnelle** t

<b>Nom commun / commercial</b>	AUTOCHLORE DET.LAVE-VAISSELLE	<b>TMD</b>	Classe 8
<b>SIMDUT</b>	D2B, E	<b>NIP</b>	UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium)
<b>Code</b>	0148	<b>GE</b>	II
<b>Utilisation</b>	Applications industrielles: Détergent chloré à haut rendement		

**Section II. Ingrédients dangereux**

Nom	# Cas	% en poids	LMP/LEP	CL50/DL50
Hydroxyde de Potassium	1310-58-3	10 - 30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 273 mg/kg [Rat]. 365 mg/kg [Rat]. 388 mg/kg [Rat].
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	1 - 5	Non disponible.	Non disponible.

**Section III. Premiers soins**

<b>Contact oculaire</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.
<b>Contact cutané</b>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés.
<b>Inhalation</b>	Permettre à la personne de se reposer dans un endroit bien ventilé. Si le malaise persiste demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau. NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.

**Section IV. Données physiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide. (Limpide.)	<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>pH (sol.1%/eau)</b>	12 à 12.6 [Basique.]	<b>Odeur</b>	Chlore
<b>pH (concentré)</b>	13 - 14	<b>Volatilité</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	100°C (212°F)	<b>Densité de vapeur</b>	La plus haute valeur connue est 1 (Air = 1) (Eau).
<b>Gravité spécifique</b>	1.2 à 1.3 (Eau = 1)	<b>Pression de vapeur</b>	La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (à 20°C) (Eau).
<b>Solubilité</b>	Facilement soluble dans l'eau froide et l'eau chaude.		

**Section V. Risques d'incendie et d'explosion**

<b>Le produit est</b>	Ininflammable.
<b>Température d'auto-ignition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Produits de dégradation</b>	Oxydes de carbone (CO, CO2) composés halogénés
<b>Mode d'extinction</b>	Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO2, de l'eau pulvérisée ou une mousse.

**Section VI. Données sur la réactivité**

<b>Stabilité</b>	Le produit est stable.
<b>Produits de décomp.</b>	Voir produits de décomposition en cas de feu.
<b>Réactivité</b>	Réactif ou incompatible avec les acides. Réactif avec agents oxydants, les agents réducteurs, les métaux, les alcalins, nettoyeurs pour cuvettes de toilette, enleveurs de rouille, ammoniacque.

## Section VII. Propriétés toxicologiques

**Voies d'absorption** Contact oculaire. Ingestion. Inhalation. Contact cutané.

**Toxicité pour les animaux** Toxicité orale aiguë (DL50): > 2000 mg/kg (Rat) (Valeur calculée).

**Effets aigus** Dangereux en cas de contact avec les yeux, la peau (corrosif), d'ingestion (corrosif pour le système digestif). Le liquide ou les gouttelettes de liquide en suspension peuvent endommager les tissus, particulièrement les muqueuses des yeux, de la bouche ou des voies respiratoires. Nocif si inhalé.

**Effets chroniques** Une exposition répétée ou prolongée aux gouttelettes en suspension peut entraîner une irritation chronique des yeux, de la peau et des voies respiratoires. EFFETS CARCÉROGÈNES: Aucun. EFFETS MUTAGÈNES: Aucun. EFFETS TÉRATOGENÈS: Aucun. La substance n'est pas toxique pour le système reproducteur.

---

## Section VIII. Mesures préventives

**Élimination des résidus** Éliminer selon les lois régionales, provinciales et fédérales. Consulter vos autorités locales ou régionales.

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**Précautions** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Déversement ou fuite** Absorber avec une substance inerte SÈCHE et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer selon les lois fédérales, provinciales ou locales.

---

## Section IX. Équipement de protection personnel

**Gants** Gants (résistants aux produits chimiques).

**Respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Yeux** Lunettes anti-éclaboussures. Masque facial.

**Autres** Tablier en matière synthétique. Vêtement de protection complet, bottes, masque facial: sont recommandés en des circonstances exceptionnelles telles que feu, déversement ou lors d'un contact prolongé avec des quantités en vrac.

**Contrôles d'ingénierie** Une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

---

## Section X. Préparation et autres renseignements

Validé par le service des affaires réglementaires le 15 juillet 2011

### URGENCE: CANUTEC 613-996-6666

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

---

## Annexe A. Légende

**HMIS** Système d'Identification sur les matières dangereuses

**SIMDUT** Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

**TMD** Transport des Matières Dangereuses

**NIP** Numéro d'Identification du Produit

**GE** Groupe d'Emballage

---